



## Conseil économique et social

Distr. générale  
22 novembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de statistique

#### Quarante-huitième session

7-10 mars 2017

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

#### et autres questions d'organisation

### Ordre du jour provisoire et annotations

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Questions soumises à la Commission pour examen et décision :
  - a) Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030;
  - b) Programme de transformation de la statistique officielle;
  - c) Développement des statistiques régionales;
  - d) Utilisation des mégadonnées en statistique officielle;
  - e) Assurance de la qualité dans le système statistique mondial;
  - f) Principes fondamentaux de la statistique officielle;
  - g) Intégration des données statistiques et géospatiales;
  - h) Statistiques sociales;
  - i) Statistiques sur les drogues et la consommation de drogues;
  - j) Comptabilité nationale;
  - k) Comptabilité environnementale et économique;
  - l) Programme de comparaison internationale;
  - m) Registres d'entreprises;
  - n) Statistiques du tourisme;
  - o) Statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles.



4. Questions soumises pour information :
  - a) Statistiques démographiques;
  - b) Enquêtes auprès des ménages;
  - c) Statistiques sanitaires;
  - d) Statistiques de l'éducation;
  - e) Statistiques des prix;
  - f) Statistiques conjoncturelles;
  - g) Statistiques des finances;
  - h) Statistiques du commerce international et de la mondialisation économique;
  - i) Statistiques agricoles et rurales;
  - j) Coordination des programmes statistiques;
  - k) Renforcement des capacités statistiques;
  - l) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun des données et métadonnées;
  - m) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.
5. Questions relatives aux programmes (Division de statistique).
6. Ordre du jour et dates provisoires de la quarante-neuvième session de la Commission.
7. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-huitième session.

## **Annotations**

### **1. Élection du Bureau**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social et à la pratique antérieure, la Commission de statistique élit parmi les représentants de ses membres, au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, un bureau constitué d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur.

Les membres du Bureau sont choisis sur la base du principe de la répartition géographique équitable, un membre originaire de chacune des régions représentées à la Commission étant élu au Bureau. Ils exercent leurs fonctions pendant deux ans, dans la mesure du possible. Ils sont élus pour une période d'un an et réélus à la session suivante s'ils sont toujours représentants auprès de la Commission.

### **2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

Les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire et la documentation correspondante ont été proposées par la Commission à sa quarante-septième session (New York, 8-11 mars 2016) et adoptées par le Conseil économique et social dans sa

décision 2016/220. Le Bureau a ensuite approuvé certaines modifications. La Commission est également saisie du programme de travail et du calendrier des travaux provisoires de la session. Elle est invitée à les adopter, ainsi que l'ordre du jour de la quarante-huitième session.

#### *Documentation*

Ordre du jour provisoire et annotations (E/CN.3/2017/1)

Note du Secrétariat sur le programme de travail et le calendrier des travaux provisoires de la session (E/CN.3/2017/L.1)

### **3. Questions soumises à la Commission pour examen et décision**

#### **a) Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable concernant les travaux en cours pour mettre en place un cadre mondial d'indicateurs permettant d'effectuer le suivi des objectifs et des cibles fixés par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Dans son rapport, le Groupe décrit les activités qu'il a menées en application de la décision 47/101 de la Commission. Il propose des améliorations à apporter à un certain nombre d'indicateurs, un calendrier de révision du cadre d'indicateurs et un mécanisme permettant de transférer les indicateurs d'une catégorie à une autre. La Commission sera également saisie d'un document d'information comportant les plans de travail pour les indicateurs classés dans la catégorie III par le Groupe.

Les points dont la Commission devra débattre sont notamment les suivants : a) la liste des indicateurs à améliorer; b) le plan de travail et le calendrier proposés pour l'examen du cadre d'indicateurs; c) le mécanisme proposé pour transférer les indicateurs d'une catégorie à une autre; et d) le programme de travail du Groupe pour l'année suivante.

La Commission sera également saisie du rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Groupe de haut niveau y fournit des précisions sur le plan d'action mondial pour les données relatives au développement durable. Il décrit également les préparatifs du premier Forum mondial des Nations Unies sur les données, qui se tiendra au Cap (Afrique du Sud) du 15 au 18 janvier 2017. La Commission sera également saisie de deux documents d'information, l'un sur le plan d'action mondial pour les données relatives au développement durable et l'autre sur les conclusions du Forum mondial des Nations Unies sur les données. Les points dont la Commission devra débattre sont notamment les révisions qu'il est proposé d'apporter au mandat du Groupe, le plan d'action mondial pour les données relatives au développement durable et le programme de travail du Groupe pour 2017.

La Commission sera également saisie, pour information, du rapport du Secrétaire général sur les travaux menés par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, en coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies, à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le rapport décrit les travaux menés pour mettre en place

une base de données mondiale et une banque de métadonnées pour les indicateurs mondiaux et aider les pays à mettre en œuvre les indicateurs au niveau national. Il présente également une évaluation des données disponibles pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et décrit l'élaboration du rapport annuel sur les progrès réalisés. La Commission est invitée à prendre note des travaux menés par la Division de statistique en coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (E/CN.3/2017/2)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/CN.3/2017/3)

Rapport du Secrétaire général sur les travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (E/CN.3/2017/4)

**b) Programme de transformation de la statistique officielle**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur le Programme de transformation de la statistique officielle à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le rapport contiendra des informations sur une série de conférences régionales tenues en 2015 et en 2016 et sur l'état d'avancement du projet de plans d'action régionaux destinés à compléter le plan d'action mondial pour les données relatives au développement durable. Les aspects stratégiques des plans d'action régionaux et les mesures clés prévues seront décrits dans un document d'information. La mise en œuvre, dans le cadre d'une collaboration internationale, des plans d'action du programme de transformation de la statistique officielle aux niveaux national, régional et mondial sera également traitée dans le rapport du Secrétaire général. La Commission est invitée à donner son avis sur les mesures à prendre pour favoriser la transformation et la modernisation de la statistique officielle.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur le Programme de transformation de la statistique officielle (E/CN.3/2017/5)

**c) Développement des statistiques régionales**

Le rapport de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sur le développement des statistiques en Europe décrit les principales activités statistiques menées dans la région de la CEE qui peuvent présenter un intérêt pour la communauté statistique mondiale. Il décrit les travaux menés par la Conférence des statisticiens européens sur de nouveaux sujets, notamment la détermination de la valeur des statistiques officielles, la formulation de directives sur les éléments communs de la législation sur les statistiques afin de renforcer les cadres juridique et institutionnel de la statistique officielle, et la mesure du capital humain et de la

pauvreté. Il rend également compte des principales réalisations du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle de la Commission économique pour l'Europe, ainsi que des progrès réalisés dans le domaine des activités statistiques régionales en réponse aux objectifs de développement arrêtés au niveau international, tels que les objectifs de développement durable, l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

La Commission est invitée à faire part de ses observations sur les travaux menés dans la région de la CEE et à recenser les synergies et les possibilités d'échange de données d'expérience entre les régions.

#### *Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Commission économique pour l'Europe sur le développement des statistiques en Europe (E/CN.3/2017/6)

#### **d) Utilisation des mégadonnées en statistique officielle**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail mondial des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle. Au cours des trois dernières années, le Groupe de travail mondial a recensé de nombreuses initiatives publiques et privées relatives aux mégadonnées lancées au niveau national et régional pour rendre les données, les services et les applications accessibles et dégager plus rapidement des synergies pour la recherche et le renforcement des capacités. Le rapport propose une plateforme mondiale regroupant toutes ces initiatives qui permet d'adapter les données, les services, les applications et l'infrastructure aux fins d'utilisation des mégadonnées et peut être intégrée avec les sources administratives, les données géospatiales et les données traditionnelles provenant d'enquêtes et de recensements. La Commission est invitée à faire part de ses observations sur le projet de plateforme mondiale ainsi que sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail mondial et ses recommandations.

#### *Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail mondial des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle (E/CN.3/2017/7)

#### **e) Assurance de la qualité dans le système statistique mondial**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur l'assurance de la qualité dans le système statistique mondial. Dans son rapport, le Secrétaire général examine l'intérêt d'utiliser le cadre national d'assurance de la qualité pour évaluer la qualité d'un système statistique national dans son ensemble, compte tenu de la mise en place du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et de l'émergence de nouveaux fournisseurs et sources de données. Il examine la relation entre les cadres nationaux et internationaux d'assurance de la qualité ainsi que celle qui existe entre les cadres d'assurance de la qualité, d'une part, et les Principes fondamentaux de la statistique officielle et les directives pertinentes sur les meilleures pratiques, d'autre part. On trouvera également dans ce rapport le programme de travail du Groupe d'experts sur les

cadres nationaux d'assurance de la qualité proposé pour les deux années à venir. La Commission est invitée à faire part de ses observations sur le rapport et à approuver le programme de travail du Groupe d'experts.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur l'assurance de la qualité dans le système statistique mondial (E/CN.3/2017/8)

**f) Principes fondamentaux de la statistique officielle**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle. Dans son rapport, le Secrétaire général fait référence aux travaux menés dans le cadre du vingtième anniversaire des Principes fondamentaux, en 2014, et propose de créer un Groupe des Amis de la présidence qui sera chargé des tâches suivantes en vue du vingt-cinquième anniversaire des Principes fondamentaux en 2019 : préparer et effectuer le prochain cycle d'enquêtes sur l'application des Principes fondamentaux; déterminer si les divers documents imprimés ou diffusés en ligne à l'appui de l'application des Principes fondamentaux doivent être actualisés; et réexaminer la question de savoir si les Principes peuvent être appliqués au secteur privé, et de quelle façon. La Commission est invitée à approuver la création d'un Groupe des Amis de la présidence et à donner des orientations sur ses activités.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle (E/CN.3/2017/9)

**g) Intégration des données statistiques et géospatiales**

La Commission sera saisie d'un rapport consacré aux récentes activités menées par le Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales. Dans son rapport, le Groupe d'experts fournit des informations sur la consultation à l'échelle mondiale concernant le cadre statistique mondial sur l'information géospatiale et sur les cinq principes directeurs du cadre adoptés par le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à sa sixième session, tenue en août 2016. Le cadre sera présenté à la Commission à titre de document de référence. La Commission est invitée à prendre note de l'élaboration du cadre, à approuver les cinq principes directeurs du cadre et à formuler des observations sur les progrès accomplis par le Groupe d'experts dans la consolidation et la mise en œuvre du cadre.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales (E/CN.3/2017/10)

**h) Statistiques sociales**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques sociales, qui décrit les récents travaux menés par la Division de statistique dans ce domaine. Dans son rapport, le Secrétaire général : a) décrit le travail accompli pour

arrêter définitivement la Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps (fournie en document de référence); b) présente les directives méthodologiques de l'ONU pour la production de statistiques sur la propriété des actifs et l'entrepreneuriat sous l'angle de la problématique hommes-femmes (également fournies en document de référence); et c) rend compte des principaux résultats du sixième Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe. Il fait aussi le point sur un ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes et sur les travaux menés dans le domaine des statistiques relatives aux incapacités. Enfin, le Secrétaire général décrit les travaux en cours et les futures priorités de la Division de statistique et du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe s'agissant de renforcer les données ventilées par sexe pour appuyer le suivi des objectifs de développement durable, dans le cadre du programme mondial de statistiques ventilées par sexe.

La Commission est invitée à approuver la Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps ainsi que le projet d'actualisation des directives d'application de la Classification, et à aider les pays à utiliser celle-ci pour leurs statistiques du budget-temps. La Commission est également invitée à formuler ses observations sur le projet de directives méthodologiques pour la production de statistiques sur la propriété des actifs et l'entrepreneuriat sous l'angle de la problématique hommes-femmes.

#### *Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques sociales (E/CN.3/2017/11)

#### **i) Statistiques sur les drogues et la consommation de drogues**

La Commission sera saisie du rapport conjoint de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur un plan d'action pour améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques sur les drogues. Le rapport rappelle les principaux obstacles à la collecte, la production et la diffusion de statistiques sur les drogues aux niveaux national et international et propose un certain nombre d'activités visant à résoudre les problèmes méthodologiques que posent la mesure de la consommation et de l'offre de drogues ainsi que l'évaluation de leur impact socioéconomique. Il évoque également la nécessité d'améliorer la capacité des pays de produire des données sur les drogues et la coordination au niveau national, ainsi que la coordination internationale des activités de production de statistiques sur les drogues illicites.

La Commission est priée d'examiner le plan d'action proposé, d'envisager de l'approuver et de fournir des orientations pour sa mise en œuvre.

#### *Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur un plan d'action pour améliorer les statistiques sur les drogues (E/CN.3/2017/12)

**j) Comptabilité nationale**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, dans lequel celui-ci fournit des renseignements sur les questions issues de l'application du Système de comptabilité nationale (SCN). Le Groupe de travail intersecrétariats y fait part en particulier des conclusions de la réunion du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, de l'état d'avancement du programme de recherche sur les questions pratiques concernant l'application du SCN de 2008, et des dernières informations sur la mise au point des publications visant à appuyer sa mise en œuvre. Il y présente également son programme de travail et celui des commissions régionales et fournit des précisions sur la portée et la diligence de la mise en œuvre du SNA au niveau national, ainsi que sur la coordination des activités de collecte et d'échange de données régionales et mondiales. La Commission est invitée à donner son avis et à formuler des recommandations sur les divers éléments du programme de travail du Groupe de travail intersecrétariats.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2017/13)

**k) Comptabilité environnementale et économique**

La Commission sera saisie du rapport du Comité d'experts sur la comptabilité environnementale et économique. Le Comité y décrit son programme de travail à moyen terme (jusqu'en 2020), qui s'articule autour de six domaines : a) coordination et promotion; b) établissement de méthodes concernant les normes statistiques et la conduite d'autres recherches : Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE); c) établissement de méthodes concernant les normes statistiques et la conduite d'autres recherches : Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale); d) mise au point de bases de données; e) mise en œuvre et renforcement des capacités statistiques; f) formulation d'une réponse statistique aux nouvelles questions de politique générale. Le Comité d'experts examine également l'organisation de ses travaux, son bureau jouant un rôle de fer de lance en promouvant ses domaines d'intervention. La Commission est invitée à se prononcer sur l'avancement et l'organisation des travaux du Comité ainsi que sur son programme.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts sur la comptabilité environnementale et économique (E/CN.3/2017/14)

**l) Programme de comparaison internationale**

La Commission sera saisie du rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale (PCI). Dans son rapport, la Banque mondiale donne un aperçu des activités menées dans le cadre du PCI à la suite de la décision 47/107 de la Commission, par laquelle celle-ci en a fait un élément permanent du programme statistique mondial. Le rapport décrit les efforts faits aux niveaux mondial et régional pour mener à bien les activités intérimaires, préparer le



cycle de comparaison qui commencera en 2017 et faire du PCI un programme permanent. On y trouvera également une description des activités menées à cet égard (gouvernance, assistance technique, renforcement des capacités et sensibilisation). La Commission est invitée à examiner les progrès réalisés à ce jour, ainsi que la structure de direction du PCI et les organes qui la constituent.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale (E/CN.3/2017/15)

**m) Registres d'entreprises**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises, dans lequel celui-ci résume ses récents travaux. Il y propose également d'élaborer des lignes directrices internationales sur les registres statistiques des activités commerciales et industrielles en s'appuyant sur l'ouvrage publié en 2015 par la Commission économique pour l'Europe sous le titre « Guidelines on statistical business registers » et en prenant en compte la situation des pays en développement par le biais d'un examen et d'une consultation à l'échelle mondiale. La Commission est invitée à se prononcer sur le projet de directives internationales et sur les progrès réalisés par le Groupe de Wiesbaden, en ce qui concerne notamment son nouveau mandat.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises (E/CN.3/2017/16)

**n) Statistiques du tourisme**

La Commission sera saisie du rapport de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) sur les statistiques du tourisme, qui décrit le cadre statistique proposé pour mesurer les résultats du tourisme durable et faire mieux cadrer les indicateurs et les politiques avec les objectifs de développement durable. Ce cadre complète les normes statistiques actuellement appliquées au tourisme et rapproche les dimensions économiques et environnementales du tourisme durable en créant un lien entre le Compte satellite du tourisme et le SCEE. Ces travaux sont menés par un groupe de travail sous les auspices du Comité de statistique de l'OMT et du Compte satellite du tourisme, avec l'appui du Comité d'experts sur la comptabilité environnementale et économique. La Commission est invitée à se prononcer sur les progrès accomplis et sur les projets de guide pour le Compte satellite du tourisme, de note technique sur le SCEE-Tourisme et d'indicateurs infranationaux.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale du tourisme sur les statistiques du tourisme (E/CN.3/2017/17)

**o) Statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe d'Oulan-Bator sur les statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles. Dans son rapport, le Groupe d'Oulan-Bator récapitule les activités qu'il a menées depuis son

précédent rapport et présente des informations sur son programme de travail. Le Groupe présentera également, dans un document d'information, un projet de manuel sur les statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles. La Commission est invitée à se prononcer sur le programme de travail et à adopter le projet de manuel.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Oulan-Bator sur les statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles (E/CN.3/2017/18)

**4. Questions soumises pour information**

Les questions énumérées ci-après sont soumises à la Commission pour information. Peu de temps sera alloué pour les interventions au titre de ce point de l'ordre du jour.

**a) Statistiques démographiques**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général présentant les activités menées par la Division de statistique dans le domaine des statistiques démographiques. Ce rapport dresse le bilan annuel de l'application du Programme mondial de recensements de la population et des logements 2020, eu égard notamment à l'élaboration de directives méthodologiques pour la gestion des recensements de la population et des logements ainsi que pour l'utilisation des technologies modernes lors des prochains recensements de la population et des logements. Il donne aussi des informations sur les activités de promotion de l'ensemble révisé de normes statistiques internationales concernant les registres et statistiques de l'état civil ainsi que sur les travaux d'élaboration d'un manuel sur le fonctionnement et la gestion des registres et statistiques de l'état civil. Il passe enfin en revue la collecte de statistiques démographiques grâce aux questionnaires de l'Annuaire démographique et les activités relatives au renforcement des capacités en matière de statistiques des migrations internationales. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques (E/CN.3/2017/19)

**b) Enquêtes auprès des ménages**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages. Dans ce rapport, le Groupe de travail donne des indications sur la mise en place de son mécanisme de gouvernance. Il fournit en outre des renseignements sur ses travaux en cours et prévus pour favoriser la coordination et l'harmonisation des activités relatives aux enquêtes auprès des ménages. La Commission est invitée à prendre note des progrès accomplis.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur le Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages (E/CN.3/2017/20)

**c) Statistiques sanitaires**

La Commission sera saisie du rapport de l'Organisation mondiale de la Santé décrivant les travaux en cours sur les statistiques sanitaires et leur rôle dans le suivi mondial de l'objectif de développement durable 3 et des autres objectifs touchant à la santé, la Classification internationale des maladies et ses travaux normatifs. Le rapport dresse également un état actualisé des travaux réalisés pour renforcer les systèmes nationaux d'information sanitaire, notamment la structure de concertation sur les données sanitaires. La Commission est invitée à en prendre note.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale de la Santé sur les statistiques de la santé (E/CN.3/2017/21)

**d) Statistiques de l'éducation**

La Commission sera saisie, pour son information, du rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de l'éducation, dans lequel ce dernier présente l'évolution récente des statistiques internationales de l'éducation, en particulier dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le rapport décrit les travaux entrepris pour élaborer un cadre d'indicateurs de l'éducation qui viendront compléter les indicateurs relatifs à l'objectif de développement durable 4 dans le cadre mondial d'indicateurs. On y trouvera également des informations sur les résultats des enquêtes menées dans les pays pour déterminer s'ils sont en mesure de répondre à la demande de données plus étoffées et de meilleure qualité sur l'éducation. Enfin, le rapport décrit les nouvelles initiatives lancées par des groupes interinstitutions pour améliorer la mesure des indicateurs relatifs à l'objectif de développement durable 4 en mettant au point de nouvelles méthodologies, en évaluant la qualité des données existantes et en fournissant un appui aux systèmes statistiques nationaux relatifs à l'éducation. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de l'éducation (E/CN.3/2017/22)

**e) Statistiques des prix**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix. Dans ce rapport, le Groupe de travail passe en revue les principales évolutions survenues dans le domaine des statistiques des prix depuis son rapport précédent, présenté à la Commission, à sa quarante-quatrième session, en 2013. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2017/23)

**f) Statistiques économiques à court terme**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques économiques à court terme. Dans son rapport, le Secrétaire général décrit les progrès accomplis dans l'application du programme de travail sur les statistiques économiques à court terme, approuvé par la Commission à sa quarante-deuxième session, ainsi que les initiatives prises par les commissions régionales pour améliorer les capacités d'élaboration de statistiques économiques à court terme dans leurs régions respectives. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques économiques à court terme (E/CN.3/2017/24)

**g) Statistiques financières**

La Commission sera saisie du rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances. Dans son rapport, l'Équipe spéciale présente les progrès accomplis depuis son rapport précédent sur les statistiques de la dette extérieure et les statistiques du secteur public, présenté à la Commission à sa quarante-sixième session, en 2015, en ce qui concerne les travaux méthodologiques, la disponibilité des données et le renforcement des capacités. Elle y détaille également son programme de travail. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances (E/CN.3/2017/25)

**h) Statistiques du commerce international et de la mondialisation économique**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique. Le Groupe d'experts, créé en 2015, est chargé d'élaborer un manuel sur un système élargi de comptabilité nationale et de statistiques intégrées sur les entreprises, dans lequel la comptabilisation adéquate des chaînes de valeur mondiales, en se plaçant dans l'optique des systèmes statistiques nationaux, est considérée comme la clef de la mesure de l'interconnexion des économies. Des informations sur les progrès accomplis dans l'élaboration du manuel figurent dans ce rapport. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique (E/CN.3/2017/26)

**i) Statistiques agricoles et rurales**

La Commission sera saisie du rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les faits récents en matière de statistiques agricoles et rurales, qui se compose de : a) un rapport du Comité directeur de la stratégie mondiale mettant en lumière les principales activités

entreprises en vue de l'application de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales; b) un rapport récapitulatif des travaux menés à ce jour par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques agricoles et rurales; et c) un rapport de la FAO sur le Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les dernières tendances des statistiques relatives à l'agriculture et au milieu rural (E/CN.3/2017/27)

**j) Coordination des programmes statistiques**

La Commission sera saisie du rapport du Comité de coordination des activités de statistique, qui résume les travaux menés par le Comité en 2016, notamment les principales conclusions de ses vingt-septième et vingt-huitième sessions. Le rapport rend compte notamment de l'assistance statistique requise dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des réflexions du Comité concernant la valeur et le coût des statistiques internationales. La Commission est invitée à en prendre note.

La Commission sera également saisie du premier rapport du Comité des directeurs de la statistique des organismes des Nations Unies. Dans ce rapport, le Comité résume les travaux qu'il a réalisés depuis sa création par la Commission en 2014, en mettant l'accent sur son mandat, son appui à la mise en œuvre du Programme 2030, l'adoption d'un cadre d'assurance de la qualité pour les statistiques et ses activités concernant les principes régissant les activités statistiques internationales. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité de coordination des activités de statistique (E/CN.3/2017/28)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité des directeurs de la statistique des organismes des Nations Unies (E/CN.3/2017/29)

**k) Renforcement des capacités statistiques**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques, qui présente les activités récemment menées par la Division de statistique afin d'appuyer les actions engagées par les pays pour renforcer leurs capacités statistiques nationales et mieux faire face ainsi aux problèmes de données que pose le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans ce rapport, le Secrétaire général fournit également des informations sur les nouvelles formes de collaboration visant la synchronisation des initiatives et la mobilisation des partenariats ainsi que sur la coordination en faveur du renforcement des capacités statistiques. Il passe en outre en revue les conclusions et recommandations formulées suite à l'évaluation récemment achevée de la contribution du système des Nations Unies pour le développement au renforcement des capacités nationales d'analyse statistique et de collecte de données aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres

objectifs de développement arrêtés au niveau international. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

La Commission sera également saisie d'un rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS21) et de la Banque mondiale sur les dernières initiatives de sensibilisation à l'importance du renforcement des capacités statistiques, notamment pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable. Les auteurs de ce rapport mettent également l'accent sur les progrès accomplis en matière de renforcement des capacités statistiques et abordent des questions nouvelles pouvant avoir une incidence sur les systèmes statistiques nationaux, comme les problèmes de données que pose le Programme 2030 et la révolution des données. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques (E/CN.3/2017/30)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle et de la Banque mondiale sur le renforcement des capacités statistiques (E/CN.3/2017/31)

**l) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées**

La Commission sera saisie du rapport d'activité des organisateurs de l'Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) sur le SDMX, dans lequel sont présentés les résultats de cette initiative, les activités prévues et les faits nouveaux dans des domaines tels que les statistiques macroéconomiques, les statistiques du commerce international de marchandises et les objectifs de développement durable. Un aperçu des plans de développement des capacités en matière d'échange et de partage de données et métadonnées figure également dans ce rapport, dont la Commission est invitée à prendre note.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport des organisateurs de l'Échange de données et de métadonnées statistiques sur les normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées (E/CN.3/2017/32)

**m) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social**

La Commission sera saisie d'une note du Secrétaire général comprenant des extraits de résolutions, de décisions et de conclusions concertées adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social ou d'autres commissions techniques qui concernent ses travaux. Le Secrétaire général y décrit également les mesures que la Commission et la Division de statistique ont prises à ce jour et celles qu'il leur est conseillé de prendre comme suite aux décisions et mandats des organes dont elles relèvent. La Commission pourrait en tenir compte lorsqu'elle examinera les points correspondants de son ordre du jour. Elle est invitée à prendre note du rapport.

*Documentation*

Note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2017/33)

**5. Questions relatives au programme (Division de statistique)**

La Commission prendra connaissance d'un rapport oral du Directeur de la Division de statistique concernant les activités, les plans et les priorités actuels.

**6. Ordre du jour et dates provisoires de la quarante-neuvième session de la Commission**

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa quarante-neuvième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront présentés au titre de chacun des points de l'ordre du jour. Elle sera également saisie d'une proposition de calendrier pour la session. Conformément à la demande du Conseil (résolution 1999/51), elle sera en outre saisie d'un projet de programme de travail pluriannuel pour la période 2017-2021. La Commission est invitée à approuver le calendrier, l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa quarante-neuvième session, ainsi que le programme de travail pluriannuel.

*Documentation*

Note du Secrétariat présentant le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session de la Commission (E/CN.3/2017/L.2)

Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période 2017-2021 (E/CN.3/2017/34)

**7. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-huitième session**

La Commission sera saisie du rapport de procédure de sa quarante-huitième session portant sur les questions d'organisation de ses travaux. Elle sera également saisie d'un document non officiel contenant les projets de décision présentés par le Rapporteur.

La Commission est invitée à adopter le projet de rapport sur les travaux de sa quarante-huitième session, dans lequel figureront les projets de décision et qui sera soumis au Conseil économique et social, et à charger le Rapporteur d'en rationaliser la structure et d'y mettre la dernière main.

*Documentation*

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-huitième session

Document non officiel contenant les projets de décision